

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 14 mai 2019 relatif au tableau d'avancement
au grade de commissaire général de police au titre de l'année 2019**

NOR : INTC1911899A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984, modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 95-654 du 9 mai 1995 modifié fixant les dispositions communes applicables aux fonctionnaires actifs des services de la police nationale;

Vu le décret n° 2005-939 du 2 août 2005 modifié portant statut particulier du corps de conception et de direction de la police nationale;

Vu l'avis de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de conception et de direction de la police nationale, émis lors de sa réunion du 19 avril 2019;

Sur la proposition du préfet, directeur général de la police nationale,

Arrête:

Article 1^{er}

Les commissaires divisionnaires de police dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade de commissaire général de police, au titre de l'année 2019, et promu à ce grade à compter du 1^{er} janvier 2019, à l'exception de M. Luca (Jean-Marc) promu le 4 mars 2019, M. Codaccioni (Hugues) promu le 1^{er} juin 2019, M. Palermo (Thierry) promu le 21 juin 2019, M. Srecki (Richard) promu le 1^{er} juillet 2019, Mme Padeloup (Véronique), épouse Morandi promue le 19 juillet 2019, M. Couture (Jean-Philippe) promu le 10 août 2019, M. Rodriguez (Dominique) promu le 12 août 2019, Mme Perez (Catherine), épouse Mardelet promue le 1^{er} septembre 2019, M. Gayraud (Jean-François) promu le 1^{er} septembre 2019, M. Pernet-Tixier (Christophe) promu le 9 septembre 2019 et M. Mimran (Jean-Michel) promu le 30 septembre 2019.

- 1 Mme Hatt (Sophie), épouse Guiseppi.
- 2 M. Bonet (Jérôme).
- 3 M. Bricq (Hugues).
- 4 M. Hirsoil (Christian).
- 5 M. Colombani (Jean-Michel).
- 6 M. Angelini (François).
- 7 Mme Ashworth (Catherine).
- 8 Mme Ronchi (Marie-Hélène), épouse Justo.
- 9 M. Chalon (Luc).
- 10 M. Novaro (Jean-Marc).
- 11 M. Kauffman (Ludovic).
- 12 M. Colombi (Jean-Jacques).
- 13 M. Souvira (Jean-Marc).
- 14 M. Sourice (Jacques-Antoine).
- 15 M. Meyer (Christian).
- 16 M. Lejeune (Daniel).
- 17 Mme Grégoire (Emmanuelle), épouse Lehéricy.
- 18 M. Guiseppi (Dominique).
- 19 M. Illy (Jean-François).
- 20 M. Chadrys (Philippe).
- 21 Mme Brégal (Annie).

- 22 M. Bernardi (Anthony).
- 23 M. Guillet (Eric).
- 24 M. Belin (Pascal).
- 25 M. Frahi (Bernard).
- 26 M. Montastier (Pierre).
- 27 M. Blouin (Yannick).
- 28 M. Sivy (Christian).
- 29 M. Batistoni (Thierry).
- 30 M. Mercier (Jean-Luc).
- 31 M. Zanardi (Philippe).
- 32 M. Castets (Henri).
- 33 M. Assanelli (Thierry).
- 34 M. Corbin (Gilles).
- 35 M. Soulie (Gilles).
- 36 M. Dyèvre (Vianney).
- 37 M. Chapuis (Jean Louis).
- 38 Mme Hatsch (Valérie).
- 39 M. Kechichian (Marc).
- 40 Mme Martineau (Valérie), épouse Bermond.
- 41 M. Ferre (Thierry).
- 42 M. Lavaud (Michel).
- 43 M. Douchy (Franck).
- 44 M. Le Borgne (Vincent).
- 45 M. Cherrey (Marc).
- 46 Mme De Bernardi (Laetizia), épouse Bonaldi.
- 47 M. Esson (Cédric).
- 48 M. Degas (Erick).
- 49 M. Marion (William).
- 50 M. Mabecque (Gilbert).
- 51 M. Ballanger (Thierry).
- 52 M. Veaux (Frédéric).
- 53 M. Duminy (Henri).
- 54 Mme Brun (Béatrice).
- 55 M. Turlier (Joël).
- 56 M. Mirabel (Christian).
- 57 M. Affres (Bertrand).
- 58 M. Dumas (Pascal).
- 59 M. Galloni (Serge).
- 60 M. Briez (Christophe).
- 61 M. Bobrowska (Bernard).
- 62 M. Mariet (José).
- 63 M. Paldacci (Xavier).
- 64 M. Tisnerat (Alain).
- 65 M. Canesson (Thierry).
- 66 M. Luca (Jean-Marc).
- 67 Mme Morin-Paye (Patricia).
- 68 M. Rebouillat (Jean-Marc).
- 69 M. Codaccioni (Hugues).
- 70 M. Palermo (Thierry).
- 71 M. Srecki (Richard).

72 Mme Padeloup (Véronique), épouse Morandi.

73 M. Couture (Jean-Philippe).

74 M. Rodriguez (Dominique).

75 Mme Perez (Catherine), épouse Mardelet.

76 M. Gayraud (Jean-François).

77 M. Pernette-Tixier (Christophe).

78 M. Mimran (Jean-Michel).

Article 2

Le préfet, directeur général de la police nationale et le directeur des ressources et des compétences de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 14 mai 2019.

Le ministre de l'intérieur,
CHRISTOPHE CASTANER